

Droits et devoirs

Thème 3 sur 5 · conforme au programme officiel (arrêté du 10 octobre 2025)

Fiche de révision — Droits et devoirs

Thème majeur : **11 questions sur 40**. Le programme officiel (référentiel de l'**arrêté du 10 octobre 2025**) le découpe en trois sous-thèmes : les **droits fondamentaux** (2 questions), les **obligations et devoirs des personnes résidant en France** (3 questions) et les **misés en situation** (6 questions). Cette fiche couvre l'**intégralité du programme**.

L'essentiel en 30 secondes

- Les droits fondamentaux reposent sur trois textes : la **Constitution de 1958**, la **Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (1789)** et la **Charte de l'environnement (2004)**.
- Le droit de vote s'acquiert à **18 ans**.
- À chaque droit correspondent des **devoirs** : respecter la loi et autrui, payer ses impôts.
- Les libertés s'exercent **dans le respect de la loi**, des droits des autres et de l'**ordre public**.

1. Les droits fondamentaux (2 questions)

Ils reposent sur la **Constitution de 1958**, la **Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (1789)** et la **Charte de l'environnement (2004)**.

- **Libertés individuelles** — être maître de ses mouvements et de ses choix : liberté de **circulation**, de **mariage** et de **divorce**.
- **Libertés d'opinion** — liberté d'**opinion**, de **conscience**, d'**expression** et de **croissance** (la liberté d'expression est encadrée : ni injure, ni diffamation, ni incitation à la haine).
- **Droits sociaux et économiques** — garantir des conditions de vie dignes (santé, protection sociale, éducation).
- **Principes garants** — dignité de la personne, intégrité physique et morale, égalité devant la loi, présomption d'innocence.

2. Obligations et devoirs des personnes résidant en France (3 questions)

- **Respecter la loi** et les décisions de justice ; les libertés s'arrêtent là où commencent celles des autres et l'**ordre public** (sécurité, tranquillité, salubrité, respect de la dignité).
- **Payer ses impôts** et ses cotisations sociales.
- **Respecter autrui**, ses biens et l'**environnement**, et contribuer à la vie collective par le travail.
- **Participer à la défense** : recensement à 16 ans et Journée défense et citoyenneté (JDC).
- **Assurer l'instruction de ses enfants** (obligatoire de 3 à 16 ans).
- **Participer à la vie démocratique** : voter et, le cas échéant, être **juré** devant une cour d'assises.

Faire valoir ses droits : l'égalité devant la justice s'applique à tous ; les **discriminations** (embauche, logement...) sont interdites et punies ; on peut saisir le **Défenseur des droits**.

3. Les mises en situation (6 questions)

Plus de la moitié des questions de ce thème décrivent un cas pratique : insulte ou discrimination, harcèlement, violences, voisinage, refus d'un droit. Elles ne sont **pas publiées à l'avance** : ce qui s'apprend, c'est la **méthode**.

La méthode en 4 réflexes

1. **Cherchez la règle de droit, pas l'opinion.** La bonne réponse est celle qui applique la loi.
2. **Appuyez-vous sur les valeurs de la République.** Non-discrimination, égalité devant la loi, respect de la dignité et de l'intégrité de la personne.
3. **Privilégiez le dialogue, puis le recours légal.** En parler d'abord, puis saisir l'interlocuteur compétent : employeur, mairie, police ou gendarmerie, **Défenseur des droits**, justice.
4. **Éliminez les réponses extrêmes.** Se faire justice soi-même, se venger, menacer — mais aussi « ne rien faire » ou « attendre d'avoir des preuves » — sont presque toujours faux.

Les réflexes d'urgence

- **15** SAMU · **17** police/gendarmerie · **18** pompiers · **112** numéro européen · **114** (SMS, personnes sourdes)
- **3919** violences faites aux femmes · **119** enfance en danger
- Ne pas porter assistance à une personne en danger est un **délit** : le bon réflexe est d'alerter les secours.

Deux repères qui reviennent souvent

- **Ordre public** : les libertés peuvent être limitées pour la **sécurité**, la **tranquillité**, la **salubrité** et le respect de la **dignité**. C'est ce qui explique le tapage nocturne ou l'interdiction des dépôts sauvages.
- **Liberté d'expression** : elle s'arrête à l'injure, à la diffamation et à l'incitation à la haine — y compris sur Internet.

Exemple : « Votre voisin fait du bruit tous les soirs après 22 heures. » On applique la règle (la tranquillité publique fait partie de l'ordre public), on suit l'ordre dialogue → recours (lui en parler, puis saisir la mairie ou la police), et on écarte les réponses extrêmes (« faire autant de bruit en retour », « ne rien faire »).

Erreurs fréquentes

- Croire que la liberté d'expression est **sans limite** : elle s'arrête à l'injure, à la diffamation et à l'incitation à la haine.
- Penser qu'un droit n'implique pas de devoirs.
- Oublier la **Charte de l'environnement (2004)** parmi les textes fondamentaux.

- Confondre le **droit de vote** (18 ans) avec la majorité pénale.

lexamencivique.fr — fiches de révision gratuites et officielles

Astuce : lisez bien les mises en situation (repérez « sauf », « ne... pas », « obligatoire »), puis entraînez-vous avec l'[examen blanc chronométré](#).